Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMUMNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10

VU les statuts de l'Limoges Métropole modifiés par arrêté préfectoral du 30 janvier 2025,

VU les délibérations n°2, 4 et 6 du conseil communautaire du 8 avril 2026 concernant l'élection du Président des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués,

VU la délibération n°30 du conseil communautaire du 9 avril 2026 relative aux délégations d'attributions du conseil communautaire au Président,

ARRETE

ARTICLE 1er : Monsieur Gilles BEGOUT Vice-Président, est délégué, par le présent arrêté, à exercer, sous la surveillance et la responsabilité du Président et concurremment avec lui, les fonctions dans les conditions suivantes :

- Voirie,
- Espace public,
- Gestion des parcs relais et des parcs en ouvrage

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Gilles BEGOUT pour tous les documents et décisions se rapportant aux fonctions indiquées à l'article précédent

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de Limoges Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole, le mardi 28 avril 2026

Le Président

Guillaume GUERIN

Publié le mardi 28 avril 2026

Cet arrêté fait également l'objet d'une notification auprès de la personne intéressée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de fonctions et de signature à M. BEGOUT Gilles, Vice-Président

1 DOCUMENT - *Publié le 28 Avril 2026*

28103.pdf
(.pdf, 1,3 Mo)

TÉLÉCHARGER